YERRES

Services financiers
N° Tél. 01.69.49.76.25
N/réf. : NDA/CP/CB/FB

DECISION N° 2008/178

OBJET : Refinancement d'un emprunt Deutsche Hypothekenbank n° 101455

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 7 avril 2008, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

Considérant que pour les 4 dernières années du prêt, la banque nous propose soit un remboursement anticipé du capital restant dû sans indemnités soit un taux fixe avec marge supérieur au prix du marché actuel ce qui engendrerait des coûts financiers importants,

Considérant que, suite à la consultation de plusieurs établissements bancaires, l'offre de Dexia apparait comme la plus intéressante pour la Commune, au regard notamment du taux d'intérêt proposé, de la marge proposée et des conditions de remboursement anticipé,

Vu la proposition faite par Dexia, à hauteur de 659 180.93 € euros,

DECIDE

Article 1er : La Ville de Yerres rembourse par anticipation, à la date d'échéance du 15 juillet 2008, sans indemnités, le capital restant dû, soit 659 180.93 € du prêt n° 101455 contracté le 3 juillet 1997 auprès de la Deutsche Hypothekenbank, dont les caractéristiques étaient les suivantes :

- Capital initial : 1 905 612.71 €
- Capital restant dû : 659 180.93 €
- Taux d'intérêt initial : 3.45% + marge de 0.30%
- Durée initiale : 15 ans
- Durée résiduelle : 4 ans

Article 2 : pour refinancer l'emprunt de la Deutsche Hypothekenbank, la ville de Yerres contracte un nouvel emprunt de 659 180.93 € auprès de Dexia à la date du 15 juillet 2008 dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Capital emprunté :	659 180.93 €
• Taux d'intérêt initial :	TAM post-fixé + marge de 0.47%
• Base de calcul des intérêts	base forfaitaire 30/360
• Mode d'amortissement	constant
• Durée :	4 ans
• Remboursement anticipé ou Passage en taux fixe	sans indemnités ni pénalités

Article 3 : La ville de Yerres procédera au refinancement par anticipation du capital restant dû à hauteur de 659 180.93 € du prêt de la Deutsche Hypothekenbank par un nouvel emprunt auprès de Dexia à la date d'échéance du 15 juillet 2008.

Fait à Yerres, le 7 juillet 2008

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres